



République Française

Département
du Nord

Nombre de membres		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	14
Pour	Contre	Abstention

Date de convocation
30 juin 2022

Objet de la délibération

REMPLACEMENT DE
EVELYNE BARBAY

CM 2022//07-D02

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 19/07/2022

Envoyé en préfecture le 19/07/2022

Reçu en préfecture le 19/07/2022

Affiché le 19/07/2022

ID : 059-215901281-20220706-CM202207D02-DE

Extrait du registre
Des délibérations du conseil municipal
Commune de Cappinghem

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mil vingt-deux le 6 juillet, à 19 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur MATHON, Maire de la commune.

Présents : C MATHON, MC FICHELE, A. TRICOIT, V PARABOSCHI, T. WIDHEN, M. WALICKI, G. TRAPASSO, V. DUCOURAU, S. DUMORTIER, G. OUDAERT, A. KIMOUR, K. UDRY, J. AGNIERAY, M. BILLOIR

Absents excusés avec pouvoir : TREDEZ > pouvoir à MC. FICHELE, P. MOUCHON > pouvoir à V. PARABOSCHI, JM. CLERFAYT > pouvoir à Ch. MATHON, N. ROUBAUD > pouvoir K. UDRY

Absents excusés sans pouvoir : G. CHATEAU

Secrétaire de séance : V. Ducourau

Monsieur le Maire revient sur le décès d'Evelyne BARBAY qui entraîne la nomination du conseiller municipal suivant sur la liste du tableau municipal à savoir :

✓ Madame BILLOIR Marianne

et propose qu'elle remplace Madame Barbay sur les postes de commissions permanentes comme suit :

- Vie Locale – Animation – Sports – Associations
- Ecole – Périscolaire – Enfance – Jeunesse

D'autre part, Madame Evelyne Barbay était également administratrice au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Cappinghem.

Monsieur le Maire propose de la remplacer par :

✓ Madame Florence TREDEZ

Monsieur le Maire rappelle l'absence de Mme Udry (retard) à la séance du conseil municipal de ce jour et détient un pouvoir au nom de Madame Roubaud. Par conséquent, Madame Udry ne pourra prendre part au vote.

Le conseil municipal décide donc d'accepter :

- Que Madame Marianne Billoir rejoigne comme membre, la commission « Vie Locale – Animation – Sports – Associations » et la commission « Ecole – Périscolaire – Enfance – Jeunesse »
- Que Madame Tredez rejoigne comme administratrice le Centre Communal d'Action Sociale



Christian Mathon